

Séance ordinaire du 11 mai 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois de mai deux mille vingt à dix-huit heures trente, par visioconférence et à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Amélie Landry.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2020-03-55

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2020, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 4.3 intitulée :

« **Comité exécutif**

Actes désignés comme prioritaires »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« **Développement économique et promotion**

Demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour la réalisation de travaux d'infrastructures par la Ville dans le cadre des contrats d'entretien des frégates militaires par le Chantier Davie Canada inc.
Document d'aide à la décision DEV-2020-065 »

« **Comité exécutif**

Maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire »

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-56

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Le maire mentionne que des questions peuvent être soumises par les citoyennes et citoyens via *Une journée dans la vie des citoyens*, qui se retrouve sur le site Internet de la Ville.

CV-2020-03-57

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 27 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-58

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 27 et 28 avril 2020

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 27 et 28 avril 2020 est déposé.

CV-2020-03-59

Décret relatif à l'accès au public des séances du conseil de la Ville et abrogation de la résolution CV-2020-02-44 « Décret de huis clos pour les séances du conseil de la Ville »

ATTENDU l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 qui stipule que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participantes et participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU l'article 6 du *Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99* qui stipule déjà que l'intégralité de chaque séance du conseil de la Ville est filmée, de même que diffusée en direct et en rediffusion sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU que les membres du conseil de la Ville peuvent participer actuellement aux séances du conseil de la Ville soit par téléphone ou par visioconférence;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De ratifier et décréter que le public n'a pas accès à l'hôtel de ville, situé au 2175, chemin du Fleuve, et ne peut pas participer aux séances tenues par le conseil de la Ville, pour une période indéterminée, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, de même que d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer à ces séances par téléphone ou par visioconférence.

D'abroger en conséquence la résolution CV-2020-02-44 « Décret de huis clos pour les séances du conseil de la Ville », car elle n'est plus requise.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-60

Aide financière au Comptoir alimentaire Le grenier

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer la propagation du coronavirus;

ATTENDU que dans ce contexte, la Ville soutient l'action du Comptoir alimentaire Le grenier auprès de la communauté lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De ratifier et d'accorder une aide financière de 20 000\$ au Comptoir alimentaire Le grenier, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, à même le *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-61

Aide financière au Centre aide et prévention jeunesse Lévis

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer la propagation du coronavirus;

ATTENDU que dans ce contexte, la Ville soutient l'action du Centre aide et prévention jeunesse Lévis auprès de la communauté lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De ratifier et d'accorder une aide financière de 13 020 \$ au Centre aide et prévention jeunesse Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, à même le *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité.*

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-62

Condoléances aux membres de la famille du docteur Pierre Auger

ATTENDU le décès du docteur Pierre Auger le 27 avril 2020;

ATTENDU que monsieur Auger était un cardiologue reconnu et apprécié par ses patientes et patients, notamment il était dévoué et à l'écoute de ses patientes et patients;

ATTENDU que monsieur Auger était pionnier en cardiologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis, qu'il a mis sur pied la première unité coronarienne, qu'il a été chef du service de cardiologie et qu'il s'est impliqué auprès de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis;

ATTENDU que monsieur Auger a aussi été président de l'Association des Cardiologues du Québec et directeur médical de Desjardins Sécurité Financière;

ATTENDU que monsieur Auger s'est démarqué par son dévouement et son implication exceptionnelle au soutien de la communauté et qu'il représente une source d'inspiration pour les Lévisiennes et les Lévisiens;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille du docteur Pierre Auger.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-63

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020

[Document d'aide à la décision GRE-2020-020](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020, est déposé, à titre d'information.

CV-2020-03-64

Abrogation de la résolution CV-2020-02-99 « Entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD (avenue des Églises, secteur Charny) » et entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD (avenue des Églises, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision ENV-2020-013](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par la conseiller Michel Turner

D'abroger la résolution CV-2020-02-99 « Entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD (avenue des Églises, secteur Charny) ».

De conclure l'entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2020-013, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-65

Avenant à l'entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications, crédits additionnels et aide financière à l'Orchestre symphonique de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-009](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure l'avenant à l'entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accorder les crédits additionnels de 67 500 \$ aux postes de dépenses indiqués à cette fiche de prise de décision afin de réaliser les projets assujettis à l'avenant pour l'année 2020, ce montant correspondant au montant additionnel de 67 500 \$ de la subvention provenant du ministère de la Culture et des Communications au poste indiqué à cette fiche de prise de décision.

D'accorder à l'Orchestre symphonique de Lévis l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à cette fiche de prise de décision, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-66

Attribution de toponymes à des voies de circulation

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-017-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer les toponymes suivants pour les voies de circulation identifiées en annexe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-017-R-1 :

- rue 1 : Rue Magloire-Nolin
- rue 2 : Rue des Grands-Jardins
- rue 3 : Rue d'Aiguebelle
- rue 4 : Rue d'Anticosti

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-67

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-33 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2020-028](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-33 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-028.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur les rues Thivierge et des Hospitalières et une partie de la rue Valère-Plante (secteur Lévis).

CV-2020-03-68

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-34 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2020-028](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-34 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-028.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement, en période hivernale, sur une partie de la rue de la Montagne (secteur Saint-Nicolas) et de supprimer les interdictions de stationner prévues à ce règlement sur les rues Thivierge et des Hospitalières (secteur Lévis).

CV-2020-03-69

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînées ou aînés et maison alternative dans la zone H0817, sur la rue Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-049](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-049.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H0817, les usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînées ou aînés et maison alternative compris dans la classe d'usage P201 et d'exiger dans la zone H0817 l'aménagement d'un écran tampon sur un terrain utilisé pour ces usages.

CV-2020-03-70

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-057](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-057.

Ce règlement a pour objet d'autoriser dans la zone H0464 les habitations multifamiliales de 6 à 11 logements et de retirer dans cette zone les exigences de construction avec un toit plat, d'aménagement d'au moins 50 % des cases de stationnement souterraines et d'aménagement d'écrans tampons.

CV-2020-03-71

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-37 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux (ajout de normes de bruit maximales pour les appareils de filtration, de climatisation, de chauffage et les spas, complémentaires à un usage habitation et modification de la rédaction de l'article traitant des injures) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-063](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-37 modifiant le

Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-063.

Ce règlement a pour objet d'ajouter des normes de bruit maximales pour les appareils de filtration, de climatisation, de chauffage et les spas, complémentaires à un usage habitation, ainsi que de modifier la rédaction de l'article traitant des injures sans en modifier son objet.

CV-2020-03-72

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînées ou aînés et maison alternative dans la zone H0817, sur la rue Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-049](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-049.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-73

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-057](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-057.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-74

Adoption du Règlement RV-2020-20-32 décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision GEN-2020-041](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-32

décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt a pour objet de décréter des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 52 815 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 30 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2020-20-32 décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-75

Demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour la réalisation de travaux d'infrastructures par la Ville dans le cadre des contrats d'entretien des frégates militaires par le Chantier Davie Canada inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2020-065](#)

ATTENDU que le Chantier Davie Canada inc. est maintenant intégré à la Stratégie nationale de construction navale du Canada ;

ATTENDU que ce chantier est à présent le troisième chantier reconnu à l'échelle canadienne et que plus de 18 000 000 000 \$ de contrats restent à être octroyés pour le renouvellement de la flotte des brises glaces et d'autres navires stratégiques ;

ATTENDU que ce chantier a obtenu en 2019 un contrat du ministère de la Défense nationale pour l'entretien de plusieurs frégates militaires de la classe Halifax, ce contrat étant évalué à 500 000 000 \$ et étant porteur de 400 emplois directs pour une période de cinq ans ;

ATTENDU que d'autres contrats d'entretien de frégates militaires seront réalisés par ce chantier au cours des 20 prochaines années, pour une valeur d'ensemble de quelque 2 000 000 000 \$;

ATTENDU que le modèle d'affaires de ce chantier repose sur le recours à une chaîne d'approvisionnement impliquant plus de 1 200 fournisseuses et fournisseurs à l'échelle canadienne, dont près de 900 au Québec seulement, répartis dans 13 régions administratives ;

ATTENDU que la réalisation de ces divers contrats générera d'importantes retombées économiques pour l'ensemble du Québec, incluant des recettes fiscales appréciables pour le gouvernement du Québec au cours des 20 prochaines années ;

ATTENDU que, pour les fins de la réalisation de ces divers contrats, le ministère de la Défense nationale a imposé à ce chantier le respect de strictes

mesures de sécurité, lesquelles mesures impliquent notamment le recours à un parcours alternatif empruntant les rues Saint-Joseph et George-D.-Davie (secteur Lévis) pour les véhicules lourds qui seront appelés à approvisionner le chantier maritime en fournitures, matériels et équipements divers au cours des 20 prochaines années ;

ATTENDU que, pour rendre ce parcours alternatif praticable à cet effet, des travaux de consolidation et de réfection des infrastructures municipales sont préalablement requis sur certains tronçons des rues Saint-Joseph et George-D.-Davie (secteur Lévis), travaux qui n'étaient pas planifiés par la Ville à court ou moyen terme ou qui n'étaient tout simplement pas requis pour les besoins courants de circulation routière dans ce secteur, de même que le rehaussement ou le remplacement de deux anciens viaducs ferroviaires du Canadien national dont la hauteur libre n'est pas réglementaire et qui, à ce titre, ne permettent donc pas le passage de certains véhicules lourds ;

ATTENDU que ces anciens viaducs du Canadien national et l'emprise ferroviaire désaffectée qu'ils desservaient auparavant sont désormais la propriété du ministère des Transports du Québec, qui loue le tout à long terme à la Ville pour les besoins du parc linéaire dit du Parcours des Anses ;

ATTENDU que les coûts relatifs à ces divers travaux ont été évalués sur une base préliminaire à un montant de l'ordre de 6 000 000 \$ par la Direction du génie de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De soumettre une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour le financement des travaux d'infrastructures municipales et connexes qui s'avèrent nécessaires à la réalisation des contrats d'entretien des frégates militaires par le Chantier Davie Canada inc., considérant que ces contrats d'envergure bénéficieront à près d'un millier de fournisseuses et fournisseurs et sous-traitantes et sous-traitants répartis dans une douzaine de régions administratives du Québec, ainsi qu'au gouvernement du Québec lui-même, et ce, en termes de recettes fiscales diverses au cours des 20 années à venir.

De transmettre une copie de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville au Premier ministre du Québec, au ministre des Transports du Québec, au ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, à la ministre déléguée au développement économique régional et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, ainsi qu'aux députés de Lévis et des Chutes-de-la-Chaudière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-03-76

Maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 permet, entre autres, au conseil de la

Ville de décréter que certains processus décisionnels et certaines procédures référendaires sont maintenus;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus, notamment en évitant le déplacement ou le rassemblement de citoyennes et citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De décréter que le processus décisionnel et la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, à l'égard des projets de règlement et du règlement suivants sont maintenus, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020* :

- Projet de règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser les classes d'usages C314 et C315 dans la zone M1734, Avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-036;
- Projet de règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer l'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements et articles usagés)
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-037;
- Projet de règlement RV-2020-20-35 le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînées ou aînés et maison alternative dans la zone H0817, sur la rue Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-049;
- Projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-057 ;
- Règlement RV-2020-20-32 décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt
Document d'aide à la décision GEN-2020-041.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l’unanimité

CV-2020-03-77

Période d’intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2020-03-78

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 19 heures 01, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
